

publié sur le site internet de la
collectivité le 26/05/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/05/2023
ARDECHE 007-200072007-DE_2023_47-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 mai 2023

**Membres
en exercice : 37**

Date de la convocation : 19/05/2023

Présents : 25

Le jeudi 25 mai 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 31

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUMER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL
Représentés : Geneviève DUNY par Dominique TRIN, Martine IMBERT par Jacques GENEST, Jean LINOSSIER par Michel LOUIS, Sébastien PRADIER par Franck MEJEAN, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Bernard JACQUEMIN
Absents : Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Georges LLUIS, Thierry MAILLET, Patrick OSTORERO
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_47 - Objet DM n°1 du budget annexe SPANC

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,*

Considérant que la Communauté de communes va percevoir une dernière subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le dossier d'un administré, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires pour permettre le versement au bénéficiaire.

Il est également proposé d'ajuster le budget primitif SPANC à son exécution.

Il est proposé de voter le virement de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	31,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	31,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6681 : Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	30,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	30,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
R-7748 : Subventions exceptionnelles des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30,00 €	2 331,00 €	0,00 €	2 301,00 €
Total Général		2 301,00 €		2 301,00 €

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de voter** les crédits supplémentaires,
- **de procéder** aux écritures de régularisation,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 mai 2023,
Le Président, Jacques GENEST

